



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » La présente note répond donc à cette obligation faite à notre collectivité et est consultable en ligne sur le site internet de la commune. Cette note présente donc les principales informations des Comptes Administratifs 2020, du budget général et du budget assainissement.

Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement). Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple. Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes:

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

BUDGET COMMUNAL

A– Section de Fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **251 667,37 €** (260 946.78 € en 2019). Elles ont augmenté de 2,22 % par rapport au budget prévisionnel et décisions modificatives 2020.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le non versement des salaires dus par le budget assainissement (1 000 €), par une augmentation conséquente des droits de mutation, une augmentation des produits fiscaux (dont une importante compensation de taxes foncière) et des produits exceptionnels générés par des remboursements de sinistres (assurances).

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **194 853,69 €** (192 200.03 € en 2019). Elles ont diminué de 20,86 % par rapport au budget prévisionnel et décisions modificatives 2020.

Cette diminution s'explique essentiellement par la non utilisation du chapitre 23 (virement à la section d'investissement) et des dépenses imprévues.

A noter que les dépenses de personnel sont stabilisées (personnel d'entretien représentant 1,5 temps plein).

3 - Résultat de la section d'exploitation

On peut donc constater un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de **56 813,68 €** venant s'ajouter au report de l'année 2019 pour un résultat de clôture de l'exercice 2020 se montant à **133 765,43 €**.

B– Section d'Investissement

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui traduisent un accroissement du patrimoine communal.

1 – Les recettes d'investissement

Les recettes sont arrêtées à **28 409,71 €**, loin de la prévision à **504 205,00 €**, fortement marquées par l'attente des travaux programmés, mais qui seront réalisés en 2021.

Subvention d'investissement perçue :

Libellé de l'opération et du partenaire financier	Montant
Aménagement liaison douce (Département)	17 410,69 €

2 – Les dépenses d'investissement

Pour l'année 2020, les dépenses sont arrêtées à 79 360,30 €, avec une participation à des travaux d'adduction d'eau potable au hameau de La Védillerie (non prévus au budget primitif), le début des travaux de végétalisation du cimetière, l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse, la rénovation des points lumineux au quartier de la Tour (éclairage public), la poursuite de l'aménagement des Berges de l'Aurasse et la refonte du site internet de la commune.

Opérations d'investissements :

Libellé de l'opération	Montant
Travaux d'adduction d'eau potable à La Védillerie	21 001,20 €
Rénovation points lumineux éclairage public	3 259,74 €
Végétalisation du cimetière	15 048,00 €
Achat tondeuse et débroussailleuse	5 190,00 €
Refonte site internet	1 500,00 €
Aménagement Berges de l'Aurasse	4 841,43 €

Résultat de la section d'investissement

On peut constater un résultat déficitaire de 50 950,59 € de la section d'investissement, corrigé par le report excédentaire de 2019 d'un montant de 74 857,94 € pour un résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2020 se montant à 23 907,35 €

Il convient de préciser que les restes à réaliser en dépenses au 31/12/2020 s'élèvent à 158 729,32 € et en recettes à 65 002,00 €, le solde étant donc négatif à – 93 727,32 €.

Le résultat cumulé est donc négatif, à 69 819,97 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

A– Section de Fonctionnement

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **38 842,57 €** (37 040,06 € en 2019), conformes aux prévisions du budget primitif.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **45 223,06 €** (33 934,46 € en 2019). Elles ont diminué de 12 % par rapport au budget prévisionnel et décisions modificatives 2020.

Cette diminution s'explique par une prévision de travaux non engagés car non nécessaires (4 000 €) et des pertes sur créances ou annulations de factures inférieures aux prévisions (279,99 €)

3 - Résultat de la section d'exploitation

On peut donc constater un résultat déficitaire de la section d'exploitation d'un montant de **6 380,49 €**, compensé par le report excédentaire de l'année 2019 pour un résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2020 se montant à **6 206,92 €**.

B- Section d'Investissement

Elle retrace l'ensemble des dépenses et des recettes qui traduisent le souhait d'un maintien d'un réseau d'assainissement efficace et adapté.

1 – Les recettes d'investissement

Les recettes sont arrêtées à 12 672,08 €, constituées uniquement du FCTVA et du montant de l'amortissement.

2 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont arrêtées à 9 718,06 €, constituées uniquement par l'amortissement des subventions et le remboursement des emprunts.

Résultat de la section d'investissement

On peut constater un résultat excédentaire de 2 954,02 € de la section d'investissement, renforcé par le report excédentaire de 2019 d'un montant de 13 445,63 € pour un résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2020 et un résultat excédentaire cumulé se montant à 16 399,65 €.